

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2023

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 3 et 4, fait partie intégrante de notre rapport.

Lapierre Gaboriault, CPA pic¹

Montréal, le 16 août 2024

¹ Par Julie Gaboriault, CPA auditeur

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Subvention	1 346 746 \$	1 035 311 \$
Accréditations	898 717	809 469
Audit	199 843	125 368
Services facturables	7 182	6 457
Projets spéciaux	26 135	200 000
Intérêts	<u>13 610</u>	<u>9 470</u>
	<u>2 492 233</u>	<u>2 186 075</u>
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	1 683 849	1 487 083
Sous-traitants	49 314	37 831
Assurances	36 499	33 797
Fournitures et frais de bureau	5 383	4 120
Système informationnel	189 317	127 104
Loyer	49 216	-
Communications et site web	179 544	336 779
Déplacements et représentation	100 169	58 342
Honoraires experts comités	19 786	5 070
Colloques et formation	21 717	15 445
Activités	29	1 571
Tenue de livres	20 057	18 088
Honoraires professionnels	134 551	53 759
Créances douteuses et irrécouvrables	(5 000)	-
Intérêts et frais bancaires	2 657	2 535
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>5 145</u>	<u>4 551</u>
	<u>2 492 233</u>	<u>2 186 075</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Investi en immo- bilisation	Non affecté	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	9 157 \$	36 601 \$	45 758 \$	45 758 \$
Excédent des produits sur les charges	(5 145)	5 145	-	-
Investissement en immobilisations	<u>3 618</u>	<u>(3 618)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>7 630</u> \$	<u>38 128</u> \$	<u>45 758</u> \$	<u>45 758</u> \$

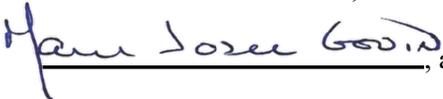
**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

BILAN

31 DÉCEMBRE 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	79 697 \$	121 235 \$
Placements temporaires (note 3)	111 471	642 550
Débiteurs (note 4)	134 390	141 782
Apport à recevoir	300 000	-
Frais payés d'avance	<u>22 107</u>	<u>21 783</u>
	647 665	927 350
DÉBITEURS	-	20 226
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>7 630</u>	<u>9 157</u>
	<u>655 295</u> \$	<u>956 733</u> \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	263 578 \$	212 486 \$
Apports reportés (note 8)	<u>345 959</u>	<u>698 489</u>
	<u>609 537</u>	<u>910 975</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	7 630	9 157
NON AFFECTÉ	<u>38 128</u>	<u>36 601</u>
	<u>45 758</u>	<u>45 758</u>
	<u>655 295</u> \$	<u>956 733</u> \$

AU NOM DU CONSEIL,


_____, administrateur

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>5 145</u>	<u>4 551</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	27 618	2 881
Apport à recevoir	(300 000)	-
Frais payés d'avance	(324)	(11 057)
Créditeurs	51 092	(56 950)
Apports reportés	<u>(352 530)</u>	<u>27 189</u>
	(568 999)	(33 386)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(3 618)</u>	<u>(7 952)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(572 617)	(41 338)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>763 785</u>	<u>805 123</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>191 168</u> \$	<u>763 785</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a été créé le 6 novembre 2006 en vertu de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants adoptée par le gouvernement du Québec. Le CARTV est l'organisme mandaté par le Gouvernement du Québec pour encadrer l'application de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les frais courus.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les accréditations sont comptabilisées annuellement pour la durée de l'exercice et les contraventions sont comptabilisées lorsqu'un jugement favorable est rendu et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme à fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui y sont associés est inférieure à sa valeur comptable nette, sa valeur comptable nette est ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charge à l'état des résultats.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des comptes clients et autres créances.

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Placement à demande, 3 % (2,9 % en 2022)	<u>111 471</u> \$	<u>642 550</u> \$

4. DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Clients	96 698 \$	114 877 \$
Taxes à la consommation à recouvrer	11 557	26 905
Travaux en cours	<u>26 135</u>	<u>-</u>
	<u>134 390</u> \$	<u>141 782</u> \$

**CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS
(CARTV)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	2 740 \$	1 780 \$	960 \$	1 099 \$
Matériel informatique	<u>18 611</u>	<u>11 941</u>	<u>6 670</u>	<u>8 058</u>
	<u>21 351</u> \$	<u>13 721</u> \$	<u>7 630</u> \$	<u>9 157</u> \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 50 000 \$ portant intérêt au taux de base de l'institution financière plus 5 %, le solde est inutilisé au 31 décembre 2023.

7. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	54 234 \$	55 869 \$
Salaires à payer	203 866	151 555
Revenus perçus d'avance	<u>5 478</u>	<u>5 062</u>
	<u>263 578</u> \$	<u>212 486</u> \$

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent une subvention de fonctionnement reçue au cours de l'exercice considérée et destinée à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent et la portion non utilisée de la subvention des trois derniers exercices. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	698 489 \$	671 300 \$
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(588 780)	(222 811)
Plus : montant reçu pour l'exercice suivant	<u>236 250</u>	<u>250 000</u>
Solde à la fin	<u><u>345 959</u></u> \$	<u><u>698 489</u></u> \$

9. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

L'organisme occupe des locaux administratifs fournis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). La juste valeur du loyer est de 65 621 \$. Ce montant n'est pas inscrit aux états financiers, car l'organisme ne comptabilise pas les apports reçus sous forme de biens et de services. Cette gratuité ayant pris fin le 31 mars 2023, l'organisme est en négociation de bail avec le MAPAQ et une provision est incluse aux livres pour 9 mois de loyer, évalué à 49 216 \$.

CONSEIL DES APPELLATIONS RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS (CARTV)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.